

# Règles de conduite et mesures de sécurité à respecter

Transport scolaire  
Autobus et berlines



## En tout temps (Parents et élèves)

- Avoir un comportement respectueux en tout temps (ex: s'abstenir de crier et d'endommager des biens).
- S'abstenir d'utiliser un langage profane ou obscène ou de faire des remarques discriminatoires.

## Avant l'embarquement

- Se rendre à l'arrêt désigné 10 minutes à l'avance.
- Se tenir à bonne distance et attendre que l'autobus soit immobilisé avant de l'approcher.

## Lors de l'embarquement

- Lorsque l'autobus est immobilisé, monter calmement à bord de l'autobus assigné sans pousser et bousculer les autres.
- S'identifier à la demande du chauffeur.

## À bord de l'autobus

- Respecter l'autorité du chauffeur d'autobus.
- S'asseoir sur le siège assigné par le chauffeur, le cas échéant.
- Rester assis durant tout le parcours en regardant vers l'avant.
- S'abstenir de fumer, de vapoter et de consommer aucune drogue ou substance et n'en faire aucun trafic.
- S'abstenir de boire et de manger dans le véhicule.
- Garder son sac ou tout autre objet sur ses genoux, en évitant d'encombrer l'allée ou les sorties de secours.
- S'abstenir de jeter des objets à l'intérieur de l'autobus ou par les fenêtres.
- Ne jamais mettre la tête ou les bras en dehors des fenêtres d'autobus.
- S'abstenir d'utiliser un lecteur de son ou une radio sans écouteurs.
- Il est interdit de filmer, d'enregistrer ou de prendre des photos.
- S'abstenir de monter tout objet encombrant ou dangereux à bord. \*

## Lors du débarquement

- Attendre que l'autobus soit immobilisé avant de quitter son siège.
- Éviter de pousser et de bousculer en descendant de l'autobus.
- Marchez à une distance sécuritaire de l'autobus scolaire de façon à ce que le chauffeur puisse vous voir et qu'il sache que vous êtes hors de danger.

## Responsabilités des parents

- Pour un élève de maternelle, le parent doit être présent au débarquement de son enfant sans quoi l'enfant sera retourné à l'école.
- Le parent ne doit pas monter à l'intérieur de l'autobus, à moins d'indication contraire.
- Le parent est responsable de son enfant jusqu'au moment de l'embarquement dans le véhicule scolaire et dès le débarquement au lieu de résidence.
- Le parent est responsable d'attacher et de détacher son enfant si un siège adapté est requis.
- **Pour les berlines,** le parent est responsable de l'ensemble des étapes quant à l'embarquement et au débarquement de son enfant ( ouvrir/fermer les portes du véhicule, attacher/détacher le ceinture de sécurité, etc.)

## Mesures disciplinaires

- La direction de l'école, la commission scolaire ou le service de transport peut suspendre le transport de tout élève si celui-ci ou le parent ne se conforme pas aux règlements en vigueur.
- Lorsqu'un élève est suspendu du transport, sa présence à l'école demeure obligatoire. Les parents doivent alors prendre les dispositions nécessaires pour que son enfant fréquente l'école.

\*Pour la liste complète des rôles et des responsabilités et les équipements interdits à bord, référez-vous à la [Politique](#).